

Enseignant spécialisé premier degré exerçant au centre pour jeunes épileptiques

Circonscription Quimper ash handicap : [ienhand29.ash@ac-rennes.fr](mailto:ienhand29.ash@ac-rennes.fr) - 02 98 98 99 25

Identification du poste	Adjoint Spécialisé
Rattachement du poste	Circonscription de Quimper ASH Handicap
Lieux d'exercice	Centre de Toul Ar C'Hoat de CHATEAULIN Centre pour jeunes épileptiques
Description du poste	<p>L'enjeu de la prise en charge scolaire est d'assurer la continuité de la scolarisation pendant la durée de la prise en charge au centre (une à plusieurs années). L'enseignant assure la prise en charge scolaire des élèves relevant de la scolarité primaire de 6 à 12 ans.</p> <p><i>éventuellement en relation avec l'antenne du collège dans le cadre de projets personnalisés pour les jeunes de plus de 12 ans.</i></p>
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation en relation avec l'enseignant référent qui en assure le suivi.</li> <li>- Prises en charge en groupes en classe (12 élèves)</li> <li>- Travail en binôme avec un personnel éducatif (si nécessaire)</li> <li>- Formalisation des projets pédagogiques individuels.</li> </ul>
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAPA-SH Option C (en priorité) ou projet de spécialisation CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive)</li> <li>- Aptitude à prendre en compte les facteurs inhérents à la maladie (fatigue, absences, comportements qui peuvent être fortement perturbés)</li> <li>- Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat.</li> </ul>
Obligation de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 24H hebdomadaire d'enseignement</li> <li>- 18 H d'animation pédagogique (dont 9H en présentiel)</li> <li>- 90 H de concertation (3H/semaine : coordination et synthèse internes et relations avec les établissements scolaires).</li> </ul>

Un bilan annuel d'activité est transmis à l'IEN ASH Handicap